

Le Jaseur des bois

Publié par le Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

Volume 30, n° 2 – Printemps 2018

Je m'interroge ...



Bonjour à tous les producteurs,

Aujourd'hui, je m'interroge. Qu'en est-il du statut de producteur de bois et du droit de propriété?

Dans un récent sondage du Syndicat, 81 % répondent que la raison principale de posséder un boisé est « la récolte de bois de chauffage ». Les hausses successives des taxes municipales amenuisent cet attrait. Pourtant une lutte inces-

sante pour faire reconnaître une taxation distincte des boisés sous aménagement au Canada et ailleurs sur la planète confirme cette légitimité.

Dans le même sondage, 80 % répondent « pour produire du bois à pâte et de sciage ». Nos organisations militent pour une harmonisation de la réglementation sur l'abattage d'arbres au niveau des MRC plutôt que des municipalités tout en étant partie prenante aux discussions. Toutefois, il y a absence d'accord entre la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Est-ce une guerre de pouvoirs ?

La réglementation et la caractérisation des milieux humides et hydriques soulèvent également beaucoup de questions. À cet égard, en risque modéré, des études de caractérisation démontrent que 5 à 20 % des boisés seraient sujets à une demande de certificat d'autorisation environnementale avec des coûts en temps et en argent importants pour son obtention.



Suivez et aimez notre page pour être informé plus rapidement des conditions de mise en marché et des différents dossiers touchant la forêt privée régionale.

SOMMAIRE

Je m'interroge	1
Rapport des assemblées et résolutions adoptées	2
Résultats du sondage sur la mise en marché du bois	3
Les marchés des bois destinés au sciage	6
Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	10
Avez-vous votre forestier de famille.....	11
Gagnant de la scie à chaîne et de l'équipement de sécurité	12



La tordeuse des bourgeons de l'épinette continue sa progression. Y aurait-il preneur pour les bois affectés dans le cas d'épidémie sévère comme au Bas-St-Laurent? Alors que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) tergiverse sur la résidua- lité inscrite dans la Loi.

Toutes ces contraintes municipales, environnementales, sociétales et économiques cheminent sans doute dans la réflexion de ceux qui pensent à 59 % « donner leur boisé en héritage ». Est-ce un cadeau empoisonné?

Sur une note positive, j'ai en souvenir un proverbe africain qui dit :

« Si tu veux aller vite, marche seul mais si tu veux aller loin, marchons ensemble »

Bonne saison 2018 à tous !

Noël Dionne, président

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

Objet : Évaluation périodique du Plan conjoint des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Veillez prendre note que la Régie recevra les observations des personnes intéressées par cette demande lors d'une séance publique qu'elle tiendra le **12 juin 2018 à 9 h 30**, dans la **salle Cap Martin, de l'Auberge Cap Martin, située au 93, Route 132 Ouest à Sainte-Anne-de-La Pocatière.**

Les personnes intéressées à présenter leurs observations doivent préalablement aviser le secrétariat de la Régie par écrit à l'adresse suivante :

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
201, boulevard Crémazie Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3
Téléphone : 514-873-4024
Télécopieur : 514-873-3984
Adresse électronique rmaaqa@gouv.qc.ca

17 avril 2018

La secrétaire, Marie-Pierre Bétournay, avocate

Rapport des assemblées et résolutions adoptées

AGA DU PLAN CONJOINT

L'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la Côte-du-Sud s'est tenue le 1^{er} mai dernier à la salle des Bâtisseurs du Centre Rousseau, situé à St-Jean-Port-Joli. Les délégués nommés aux assemblées de secteurs de février 2018 constituaient cette assemblée.

AGA DU SYNDICAT

L'assemblée générale annuelle du Syndicat s'est tenue immédiatement après le repas du midi et tous les membres en règle qui étaient présents avaient droit de vote.

Les 2 administrateurs dont le mandat était échu en avril 2018 ont été réélus dans leur zone respective pour un terme de 3 ans.

LES RÉOLUTIONS

Les membres du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud ont pris des résolutions à leur assemblée générale annuelle 2018 en souhaitant être entendus par les autorités concernées.

- Pour que les producteurs forestiers participent à la caractérisation des milieux humides et hydriques sur le territoire de leur MRC et leur propriété.
- Pour une fiscalité foncière favorisant l'activité forestière en forêt privée.

- Pour un accès équitable aux marchés pour le bois des forêts privées.
- Pour favoriser la consommation de bois d'épinette de Norvège.
- Pour que la Fédération des producteurs forestiers du Québec produise une étude sur les coûts de production de bois en forêt privée.
- Pour que les municipalités régionales de comté des Appalaches consultent les producteurs de bois et les intervenants de la forêt privée dans l'élaboration ou la révision de la réglementation sur l'abattage d'arbre.
- Pour que le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud présente un suivi des activités réalisées en lien avec les résolutions adoptées à l'assemblée générale annuelle dans son rapport des activités en fin d'année.
- Pour que les propriétaires forestiers reçoivent un dédommagement équivalent à la perte d'usage de leur propriété pour les services environnementaux rendus à la société.

Conformément à l'avant dernière résolution, le syndicat aura à présenter l'avancement des dossiers en lien avec les résolutions adoptées dans son rapport des activités de fin d'année.

LOI SUR LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

En juin 2017, une nouvelle loi fut adoptée à l'assemblée nationale pour moderniser la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette loi prévoit la caractérisation des milieux humides et hydriques, la réglementation des interventions pouvant s'y réaliser, la création d'un fonds financé par ceux qui vont détruire des milieux humides pour en créer de nouveaux, une gestion des interventions selon le niveau de risque... Malgré cette bonne volonté de protection environnementale, la définition d'un milieu humide reste floue aux yeux des propriétaires et professionnelles.

Cette loi va représenter encore des coûts supplémentaires pour les producteurs forestiers qui voudront aménager leurs boisés et en récolter le bois. Les marécages et tourbières arborés sont des milieux humides réglementés par cette loi. Par exemple, les cédrières, mélézins, pessières noires, sapinières à mousse, aulnaies, érablières à érable rouge sont tous des peuplements forestiers généralement de milieux humides. La Fédération des producteurs forestiers du Québec et ses 13 syndicats affiliés font des représentations provinciales et régionales dans ce dossier afin d'atténuer les impacts pour les propriétaires forestiers qui se voient encore une fois limités et contraints dans l'exploitation de leur forêt par les exigences sociétales. Nous suivons donc l'évolution du dossier de près et vous serez avisé des exigences définitives prochainement.



Nouveau marché de feuillus durs pour les producteurs de bois la Côte-du-Sud *Contactez le Syndicat avant de produire, les livraisons doivent être cédulées.*

Essences	Longueur	Diamètre minimum	Prix net au chemin du producteur (\$/tmh)
Érable à sucre, Érables rouges (plaines) et Hêtre à grandes feuilles	8 pieds et plus	4 pouces	L'Islet B = 45 \$, L'Islet A = 43 \$, Montmagny = 43 \$, Kamouraska = 41 \$

Résultats du sondage sur la mise en marché du bois des producteurs de la Côte-du-Sud



Source :
www.foretpriee.ca

G R O U P E
AGÉCO

Par : Diane Gilbert, agr.

Groupe AGÉCO a été associé à toutes les étapes : sélection au hasard de l'échantillon, réception des questionnaires par la poste, saisie, compilation et interprétation des résultats.

Mise en contexte

AGA 2017

- Les producteurs mandatent le Syndicat afin de développer un projet de mise en marché collective dans le bois de sciage et de présenter ce projet à une prochaine assemblée, afin d'en vérifier l'adhésion des producteurs
- Objectif : améliorer les conditions de mise en marché pour le producteur

Automne 2017

- Le Syndicat consulte ses principaux partenaires, industriels, groupements et conseillers forestiers, pour les aviser de la demande et connaître leur opinion.

Février 2018

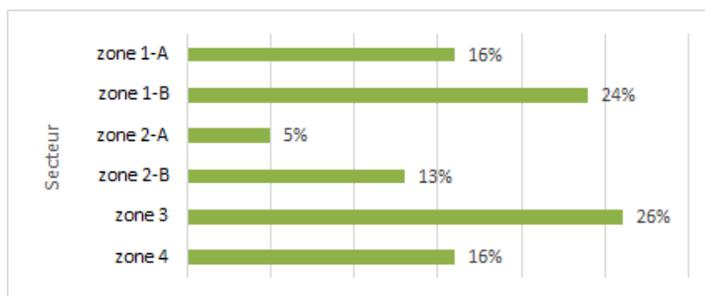
- Vaste sondage auprès de producteurs
- Le Syndicat a mandaté le Groupe AGÉCO pour coordonner un sondage auprès des producteurs de bois de son territoire, sur le sujet de la mise en marché du bois de sciage

Un vaste sondage

- Liste de 3211 producteurs répartis sur tout territoire du Syndicat, découpé en 6 zones
- Échantillonnage aléatoire simple, stratifié
 - * Sélection au hasard dans chacune des zones
 - * 1150 producteurs ont reçu le questionnaire par la poste
- 638 répondants
 - * Taux de réponse : 55 %, franc succès de la démarche, grand intérêt des producteurs
 - * Même taux de participation dans chaque zone, belle représentativité
- Marge d'erreur : 3,5 %, 19 fois sur 20

6 zones

- 1-A Rivière-du-Loup à St-Germain, Saint-Athanase, Pohénégamook
- 1-B Kamouraska à Ste-Anne-de-La-Pocatière
- 2-A Montmagny-Nord : Cap-Saint-Ignace à S-François-de-la-Rivière-du-Sud
- 2-B L'Islet-Nord : St-Roch-des-Aulnaies à L'Islet
- 3 L'Islet-Sud : Tourville à St-Pamphile
- 4 Montmagny-Sud : Notre-Dame-du-Rosaire à Lac-Frontière



Qui sont les propriétaires forestiers dans la Côte-du-Sud?

Superficie forestière

- Un peu plus du quart des producteurs possèdent 20 ha ou moins
- Environ 40 %, entre 21 et 62 ha
- Et le tiers possèdent 63 ha ou plus
- Les 45 ans et plus possèdent plus de superficie forestière que les plus jeunes

Propriétaire forestier depuis quand?

- Près de 7 producteurs sur 10 sont propriétaires de boisés depuis plus de 20 ans
- 14 % depuis moins de 10 ans

Âge des producteurs

- 2 producteurs sur 5 (43 %) des producteurs ont 65 ans ou plus
- Le tiers ont entre 55 et 65 ans

Scolarité

- 70 % des producteurs ont une scolarité de niveau secondaire ou moins

Occupation principale

- 46 % des producteurs sont retraités
- 35 % occupent un métier de type col blanc, col bleu
- 12 % sont des producteurs agricoles

Revenu familial annuel

- 13 % déclarent un revenu familial annuel de 100 000 \$ et plus
- 24 % entre 60 000 et 100 000 \$
- La moitié entre 20 000 \$ et 60 000 \$

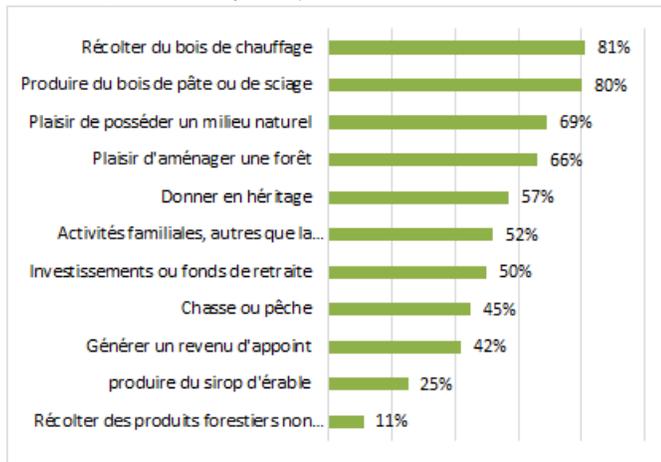
Motivations à posséder un boisé

Pour les anciens propriétaires de bois (depuis 20 ans ou plus)

→ la récolte de bois explique principalement les raisons pour lesquels ils avaient acquis un boisé à l'époque

Pour les nouveaux propriétaires de bois (10 ans ou moins)

→ la récolte de bois figure parmi les principales raisons, mais les motivations liées au plaisir sont également très importantes (plaisir de posséder, d'aménager, activités familiales, chasse ou pêche)



Principal conseiller forestier

- Près de la moitié des producteurs font appel aux Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud à La Pocatière ou St-Aubert
- Le quart choisissent principalement un groupement forestier

Récolte de bois de sciage

- Environ les ¾ des producteurs vendent 2 voyages de bois de sciage ou moins par année

Vendre le bois de sciage : plutôt facile à très facile

- 84 % des producteurs estiment qu'il est facile de vendre les billots de 8 à 10'
- Cette proportion de producteurs passe à 93 % dans le cas des billots de 12 à 16'

Vente des billots à une usine de sciage

- 40 % des producteurs négocient un prix avec l'usine de leur choix et choisissent le transporteur
- Pour près de la moitié des producteurs (46 %), c'est le transporteur qui vend les billots du producteur

Qui récolte le bois?

- Près de 8 producteurs sur 10 (78 %), les producteurs récoltent eux-mêmes ou avec l'aide de la famille et les amis
- 13 % des producteurs récoltent en partie et confie le reste à un entrepreneur

- Dans les 5 prochaines années,

- * un peu moins de producteurs prévoient tout faire eux-mêmes
- * La proportion de récolte conjointe prod./entrepreneur pourrait augmenter quelque peu
- * un certain nombre de producteurs prévoient ne pas récolter de bois de sciage

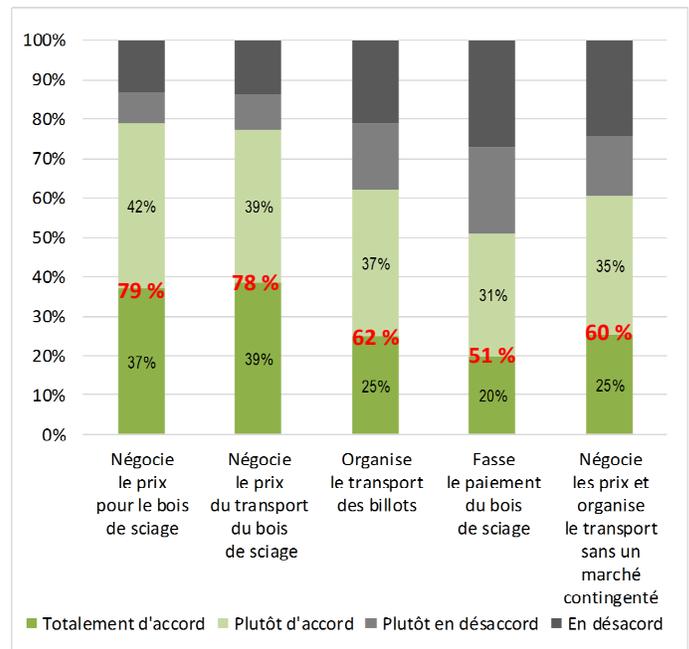
Mise en marché du bois de pâte

Le Syndicat gère le Plan conjoint qui permet de réglementer et continger la vente du bois afin de négocier collectivement les conditions de mise en marché et assurer un partage équitable des marchés entre tous les producteurs

- 90 % des producteurs sont d'accord avec cette façon de faire

L'opinion des producteurs sur la mise en marché du bois de sciage

Seriez-vous d'accord pour que le Syndicat ...



79 % des producteurs sont d'accord

Pour que le Syndicat négocie avec les usines le prix pour le bois de sciage pour l'ensemble des producteurs

- Les producteurs avec des grandes superficies boisées (33 %) sont un peu moins en accord



- Les plus récents propriétaires forestiers (32 %) tendent à être davantage en accord



79 % des producteurs sont d'accord

Pour que le **Syndicat négocie le prix du transport** du bois de sciage pour l'ensemble des producteurs

- Les propriétaires avec une scolarité secondaire ou moins (70 %) tendent à être davantage en accord



- Les producteurs des zones 1 et 2 tendent à être davantage en accord



78 % des producteurs sont d'accord

Pour que le **Syndicat négocie le prix du transport** du bois de sciage pour l'ensemble des producteurs

- Les producteurs avec des grandes superficies boisées sont moins en accord



- Les producteurs des zones 1 et 2 tendent à être davantage en accord



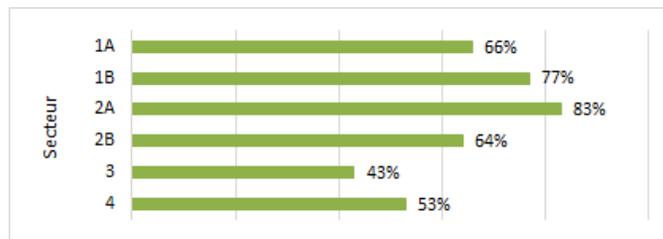
62 % des producteurs sont d'accord

Pour que le **Syndicat organise le transport** des billots comme elle le fait pour le bois à pâte

- Les producteurs avec des grandes superficies boisées sont moins en accord



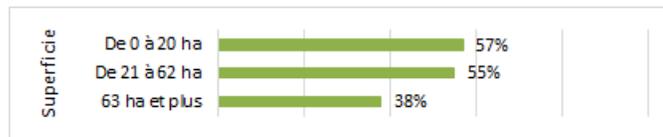
- Les producteurs des zones 1 et 2 tendent à être davantage en accord



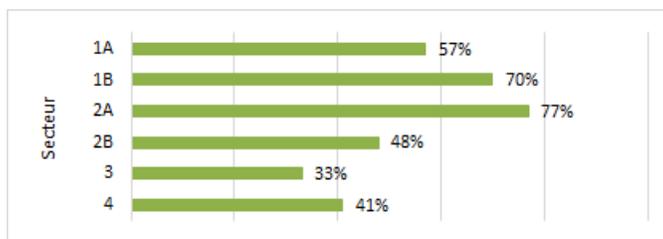
51 % des producteurs sont d'accord

Pour que le **Syndicat fasse le paiement** du bois de sciage pour les producteurs

- Les producteurs avec des grandes superficies boisées sont moins en accord

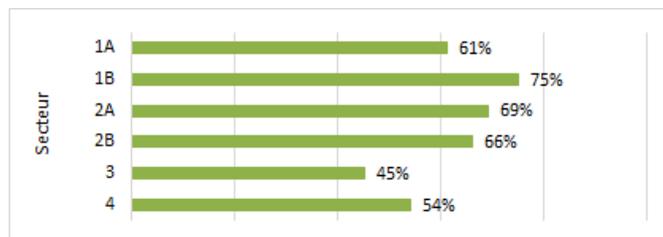


- Les producteurs des zones 1 et 2 tendent à être davantage en accord



60 % des producteurs sont d'accord

Pour que le **Syndicat négocie les prix du bois de sciage** et organise **son transport** pour l'ensemble des producteurs, et ce, **sans un marché contingenté**



Les producteurs ont pris au sérieux cette consultation, excellent taux de réponse : 55 %

Cette consultation offre un éclairage sur plusieurs éléments de réflexion sur la table, et permet de mieux connaître les producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Les marchés des bois destinés au sciage

Chaque producteur a la responsabilité de négocier une entente de mise en marché avec l'acheteur de son choix. Cette entente devrait être conclue avant d'entreprendre la production et prévoir au minimum les prix, les volumes, les normes de production et les conditions de transport du bois vers l'usine. Bien que le Syndicat ait mis en œuvre tous les moyens pour s'assurer de l'exactitude des données présentées dans les tableaux qui suivent, il ne peut être tenu responsable d'erreurs ou d'omissions. Ces données ont été mises à jour le **14 mai 2018**.

Le paiement du bois au producteur est effectué par l'acheteur qui en assume l'entière responsabilité. La contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint est retenue par l'acheteur lors du paiement et remise périodiquement au Syndicat. Il s'agit de 0,44 \$ par m³ apparent ou 0,64 \$ par tonne impériale verte ou 3,19 \$ par corde de 8 pieds ou 3,75 \$ par mille pieds mesure de planche ou l'équivalent mathématique déterminé par le Syndicat pour une unité de mesure différente.

Visitez régulièrement notre site Internet pour suivre les changements de prix.

SAPIN ET ÉPINETTES

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Ép. de Norvège	8' 4"	6½" et +	185 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

BOIS DAAQUAM INC. / ST-JUST LÉANDRE ROULEAU 418-244-3608 POSTE 236 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	5" et +	475 \$ /mille pmp
	14' 6"	5" et +	450 \$ /mille pmp
	12' 6"	5" et +	450 \$ /mille pmp
	10' 6"	4" et +	305 \$ /corde 10'
	9' 6"	4" et +	280 \$ /corde 9'
	8' 4"	4" et +	240 \$ /corde 8'
Sapin	en longueur	4" et +	71 \$ /tonne imp. v.
Épinette	en longueur	4" et +	81 \$ /tonne imp. v.

Bois en longueur : diamètre minimum au pied de l'arbre 7", à la tête de l'arbre 4".
Diamètre 7", 8" et 9", aucune carie. 10" et plus tolérance 1/3 de carie. Contactez l'acheteur ou le mesureur avant de produire ou livrer du 8, 9 et 10 pieds.

BOIS DE SCIAGE LAFONTAINE INC. / STE-PERPÉTUE ROBIN PELLETIER 418-359-2500 OU 418-356-6573 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	6" et +	470 \$ /mille pmp
	12' 6"	6" et +	450 \$ /mille pmp
	10' 4"	4" et +	310 \$ /corde 10'
	9' 4"	4" et +	285 \$ /corde 9'

Contactez l'acheteur avant de livrer.

GROUPE LEBEL (2004) INC. / ST-JOSEPH MARC-ANDRÉ OUELLET 418-493-2097 (201)

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	9' 1"	4" et +	280 \$ /corde 9'
	16' 6"	5" et +	74 \$ /m ³ solide ¹
	12' 6"	5" et +	70 \$ /m ³ solide ²
Ép. de Norvège	8' 4"	5" et +	180 \$ /corde 8'

¹ Équivaut à 427 \$/mille pmp.

² Équivaut à 410 \$/mille pmp. Contactez l'acheteur avant de produire.

MAIBEC INC. / ST-PAMPHILE

RAYMOND LAVERDIÈRE 418-356-4260 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	6" et +	475 \$ /mille pmp
	12' 6"	6" et +	455 \$ /mille pmp
	10' 6"	4" et +	310 \$ /corde 10'
	9' 4"	4" et +	285 \$ /corde 9'
Épinette	en longueur	4" et +	82 \$ /tonne imp. v.
Sapin	en longueur	4" et +	73 \$ /tonne imp. v.

Maibec limitera les réceptions de 8 et 9 pieds à une faible proportion des quantités livrées. Contactez l'acheteur avant de produire. Maibec peut planifier le transport.
Arrêt des achats de 8'.

MATÉRIAUX BLANCHET INC. / ST-PAMPHILE

DAVE CHOUINARD 418-356-3344 OU 418-710-0172

CAROLINE DUBÉ 418-356-3344 OU 418-710-0751 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	5" et +	480 \$ /mille pmp
	14' 6"	5" et +	460 \$ /mille pmp
	12' 6"	5" et +	460 \$ /mille pmp
	10' 4"	4" et +	325 \$ /corde 10'
	9' 6"	4" et +	295 \$ /corde 9'
Épinette ¹	en longueur	4" et +	85 \$ /tonne imp. v.
Sapin ²	en longueur	4" et +	76 \$ /tonne imp. v.

Matériaux Blanchet inc. paiera les producteurs directement. Communiquez avec l'acheteur avant de produire. **Arrêt des achats de 8'.**

¹ Plus de 75 % épinettes.

² Si moins de 75 % épinettes.

RENÉ BERNARD INC. / ST-ZACHARIE

MARCO FILLION 819-446-7074 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	5" et +	480 \$ /mille pmp
	12' 6"	5" et +	450 \$ /mille pmp
Ép. de Norvège	16' 6"	6" et +	435 \$ /mille pmp
	14' 6"	6" et +	420 \$ /mille pmp
	12' 6"	6" et +	420 \$ /mille pmp

Contactez l'acheteur avant de produire.

SCIÉRIE ALEXANDRE LEMAY ET FILS INC. / STE-MARIE

GILLES LEMAY 418-387-5670

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	9' 4" AAA +	6" et +	320 \$ /corde 9'
	9' 4" AAA	5" et +	310 \$ /corde 9'
	9' 4" AA	4" et +	285 \$ /corde 9'
	9' 4" A	4" à 6"	245 \$ /corde 9'
	8' 4" AAA +	6" et +	280 \$ /corde 8'
	8' 4" AAA	5" et +	270 \$ /corde 8'
	8' 4" AA	4" et +	250 \$ /corde 8'
	8' 4" A	4" à 6"	215 \$ /corde 8'

Les prix peuvent varier si le bois est de mauvaise qualité. Aucun achat d'épinette de Norvège ni de bois de champs. Diamètre maximum de 14". Les chargements dont le diamètre moyen est inférieur à 5" seront refusés.

AUTRES RÉSINEUX

BARDOBEK INC. / ST-JUST

MARTIN-PAUL BLAIS-GAUVIN 418-244-3612 OU 418-234-3891

DONALD CLOUTIER 418-244-3612 OU 418-625-0551

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 4"	8" et +	270 \$ /corde 8'
	en longueur ¹	4" et +	70 \$ /tonne imp. v.

Un minimum de 12 pouces à la base pour le bois en longueur. Prendre entente avec l'acheteur avant de produire.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE

GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Mélèze	8' 4"	6½" et +	185 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

BOIS ROND USINÉ L.G. INC. / ISSOUDUN

MICHEL GINGRAS 581-991-2715 / CLAUDEL LORD 418-997-2715

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin blanc	10' 6"	14" et +	550 \$ /mille pmp
	12' 6"	14" et +	550 \$ /mille pmp
	16' 6"	14" et +	550 \$ /mille pmp

Maximum 1,5" pour les nœuds noirs et 3" pour les nœuds rouges. Contacter l'acheteur avant de produire. Mesurage à la table de Roy.

GRUPE LEBEL (2004) INC. / ST-JOSEPH

MARC-ANDRÉ OUELLET 418-493-2097 (201)

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin gris	9' 1"	5½" et +	250 \$ /corde 9'

Contactez l'acheteur avant de produire.

J.D. IRVING LTÉE. / BAKER BROOK (NB)

PAUL OUELLET 506-423-8081

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 6"	4" et +	145 \$ /corde 4'
	6' 6"	4" et +	145 \$ /corde 4'

Cèdre droit et sain.

LES BARDEAUX LAJOIE INC. / ST-EUSÈBE

GILLES BÉRUBÉ OU DENIS LAJOIE OU MANON GOSSELIN

418-899-2541

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre *	8' 4"	5" et +	240 \$ /corde 8'
	6' 4"	5" et +	180 \$ /corde 6'
C. à bardeau *	8' 4"	8" et +	300 \$ /corde 8'

Prendre entente avec l'acheteur avant de produire. * Arrêt d'achat de bois pour une période indéterminée.

MAIBEC INC. / ST-PAMPHILE

RAYMOND LAVERDIÈRE 418-356-4260 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 8"	9" et +	275 \$ /corde 8'
	10' 4" à 16' 6" en longueur	9" et +	325 \$ /mille pmp
		6" et +	75 \$ /tonne imp. v.

Contactez l'acheteur avant de produire. Maibec peut planifier le transport.

MOBILIER RUSTIQUE (BEAUCE) INC. / ST-MARTIN

SYLVIE POULIN OU SERGE-PAUL QUIRION 418-382-5987 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine	
Cèdre	AA	10' 6" et 12' 6"	6" et +	430 \$ /mille pmp
	A	10' 6" et 12' 6"	6" et +	325 \$ /mille pmp
	A-AA	10' 6" et 12' 6"	3.5" à 5¾"	1,40 \$ à 5,65 \$ ch.
	AA	8' 6"	5" et +	315 \$ /corde 8'
	AA	8' 6"	3" à 5"	170 \$ /corde 8'
	AA	6' 6"	5" et +	185 \$ /corde 6'
	AA	6' 6"	3" à 5"	135 \$ /corde 6'

Très important : le bois de 6' et 8' doit obligatoirement être démêlé selon les longueurs et selon les classes de diamètre indiquées. Une surlongueur de 4 à 6 pouces est demandée. Le bois livré sera payé selon la liste de prix en vigueur au moment de la livraison. Le paiement se fera environ de 15 à 20 jours après la réception du bois. Communi-quez avec l'acheteur avant de produire. Qualité AA = aucune pour-riture, aucune fourche et courbe maximale de 1 pouce. Qualité A = moins d'un pouce de pourriture, aucune fourche et courbe maximale de 2 pouces. Les morceaux pourris, croches, coupés de plus d'un an ou avec marque de scie profonde, seront refusés. Vérifiez avec l'ache-teur pour le bois piqué par les rouleaux de multifonctionnelles. Pour plus d'informations, visitez le site Internet au www.mobilierrustique.com. Pour une période indéterminée, la réception de billots reprend par rendez-vous. Communiquer avec Sylvie au poste 101. Aucune réception les vendredis.

RENÉ BERNARD INC. / ST-ZACHARIE

MARCO FILLION 819-446-7074 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine	
Pin blanc	#1	12' 6" - 14' 6" - 16' 6"	10" et +	420 \$ /mille pmp
	#p	10' 6" à 16' 6"	8" et +	320 \$ /mille pmp
Pin rouge		12' 6" - 14' 6"	8" et +	350 \$ /mille pmp

#1 : Billots avec 1½" nœuds noirs et 3½" nœuds rouges.

#p : Palette : tous les billots qui ne sont pas dans la catégorie #1 et les billots de 10'. Bois droit, pas de pourriture, pas de roulerie, pas de bois taché et trou de vers, les billes doivent être exemptées de tous métaux. Contactez l'acheteur avant de produire.

STELLA-JONES / GATINEAU

PHILIPPE FREDETTE 819-986-8998 EXT. 1162

Essence	Longueur	Circonférence à 6' de la souche	Circonférence min. au fin bout	Prix au chemin
Pin rouge -	32'	30" à 36"	21"	35 \$ chaque tige
	37'	34" à 42"	23"	40 \$ chaque tige
pin gris	42'	39" à 46"	23"	75 \$ chaque tige
	47'	42" à 48"	25"	95 \$ chaque tige
	52'	47" à 53"	25"	130 \$ chaque tige
	57'	48" à 54"	25"	160 \$ chaque tige
	62'	50" à 56"	25"	170 \$ chaque tige

Aucune carie ou pourriture, aucune section morte sur le tronc, pas de coude, courbure légère acceptée. Contactez l'acheteur avant la coupe pour connaître ses spécifications.

L'outil pour comparer

le prix du bois

 **PrixBois.ca**

FEUILLUS DURS

SCIERIE ARBOTEK INC. / ST-JUST

JIMMY DESCHENES 418-244-3691 / TABLE INTERNATIONALE

Essence		Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Érable qualité déroulage. Longueurs de 9' 6" à 10' 6".			
Prime+	4 FC jusqu'à 33 % cœur	16" et +	1 750 \$ /mille pmp
Prime	4 FC jusqu'à 33 % cœur	12", 13" et +	1 400 \$ /mille pmp
1V	4 FC 33 % cœur	12" et +	1 100 \$ /mille pmp
2V	Petits défauts 33 % cœur	11"	850 \$ /mille pmp
2V	4 FC 33 % cœur	10" et +	850 \$ /mille pmp
3V	4 FC jusqu'à 33 % cœur		650 \$ /mille pmp

Bouleau blanc qualité sciage. Longueurs de 9' 6" et plus.

#1	2 FC et +	14" et +	600 \$ /mille pmp
#2	2 FC et +	10" à 13"	450 \$ /mille pmp
#3	2 FC et +	9"	385 \$ /mille pmp
#3	1 FC et +	12"	375 \$ /mille pmp

Bouleau blanc et merisier qualité déroulage. Longueurs de 8' 9" à 10' 6".

Prime+	4 FC	16" et +	1 750 \$ /mille pmp
Prime	4 FC	14" et +	1 400 \$ /mille pmp
1V	4 FC	12", 13" et +	1 000 \$ /mille pmp
2V	Petits défauts	12" et +	850 \$ /mille pmp
2V	4 FC	11"	850 \$ /mille pmp
3V	4 FC billot droit	10"	600 \$ /mille pmp

Érable qualité sciage. Longueurs de 8' 4" et plus.

#1	2 FC et + ½ cœur ou -	14" et +	600 \$ /mille pmp
#2	2 FC et + ½ cœur ou -	10" à 13"	500 \$ /mille pmp
#3	2 FC et + plus de ½ cœur	10" et +	375 \$ /mille pmp
#4	2 FC et + ½ cœur ou -	9"	350 \$ /mille pmp
#4	1 FC	10"	350 \$ /mille pmp

Merisier qualité sciage. Longueurs de 8' 4" et plus.

#1	2 FC et +	14" et +	600 \$ /mille pmp
#2	2 FC et +	10" à 13"	450 \$ /mille pmp
#3	2 FC et +	9"	385 \$ /mille pmp
#3	1 FC et +	12"	375 \$ /mille pmp

Plaine qualité sciage. Longueurs de 8' 4" et plus, écorce lisse.

#1	3 FC et + ½ cœur ou -	10" et +	350 \$ /mille pmp
----	-----------------------	----------	-------------------

Bouleau blanc et jaune, Érable à sucre et rouge. Longueurs de 8' 4" et plus.

Bois franc long Hygrade	9" et +	52 \$ /tiv
-------------------------	---------	------------

(Diamètre min. 12" au gros bout)

Contactez l'acheteur avant de produire. L'acheteur se déplace pour conseiller et aider le producteur à optimiser la valeur des tiges. FC = face claire. Les billes doivent être fraîchement coupées. Les billes provenant d'érablières et ayant déjà été entaillées seront refusées. Pour l'érable qualité sciage #1 et #2, l'acheteur accepte au maximum 1/3 du diamètre en pourriture. Arrêt des achats de hêtre.

SCIERIE ST-FABIEN INC. / ST-FABIEN

DANIEL LÉVESQUE OU MATHILDE BENSCH 418-869-2761, 418-750-8768

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bouleaux	8' 4"	6" et +	220 \$ /corde 8'
	8' 4"	6" et +	225 \$ /corde 8' *
	7' 5"	6" et +	205 \$ /corde 7'
	7' 5"	6" et +	210 \$ /corde 7' *

* Prix à l'Ouest de la MRC de Rivière-du-Loup. Communiquer avec la Scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chicots et le bois sec ne sont pas acceptés. Bonus possible sous certaines conditions.

BÉGIN & BÉGIN INC. / LOTS RENVERSÉS

JEAN-MARIE OUELLET 418-899-6786 / TABLE INTERNATIONALE

Essence		Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Érable	#1 ¹	8' 6"	14" et +	600 \$ /mille pmp
		9' 6"	11" et +	650 \$ /mille pmp
	#2 ¹	8' 6"	12"	400 \$ /mille pmp
		9' 6"	11" et +	450 \$ /mille pmp
	#3 ¹	8' 6"	10"	350 \$ /mille pmp
9' 6"		11" et +	400 \$ /mille pmp	
Merisier - bouleau #1 ⁴	#4 ²	8' 6"	10"	300 \$ /mille pmp
		8' 6"	8"	275 \$ /mille pmp
	#5 ³	8' 6"	14" et +	600 \$ /mille pmp
		9' 6"	11" et +	650 \$ /mille pmp
	#2 ³	8' 6"	10" et +	400 \$ /mille pmp
9' 6"		11" et +	500 \$ /mille pmp	
8' 6"		8"	300 \$ /mille pmp	
Frêne	#1 ³	8' 6"	10" et +	300 \$ /mille pmp
		8' 6"	8"	200 \$ /mille pmp
Plaine	#1 ³	8' 6"	10"	350 \$ /mille pmp
		8' 6"	10" et +	200 \$ /mille pmp
Billons Érable, hêtre, plaine	8' 6"	6" et +	50 \$ /t.m.v.	
Billons Merisier, bouleau	8' 6"	6" et 7"	50 \$ /t.m.v.	

¹ 2 côtés sans défauts, moins de 50 % de cœur.

² 2 côtés sans défauts, 50 % et plus de cœur.

³ 2 côtés sans défauts.

⁴ 3 côtés sans défauts.

Les billes doivent être saines et droites, ébranchées à fleur de tronc et façonnées à angle droit. L'acheteur peut s'occuper du transport des billots.

Les billes coupées en période de sève doivent être transportées au maximum 2 semaines après la coupe. Longueur prioritaire pour les diamètres de 11 pouces et plus de 9' 6". Communiquer avec la Scierie avant la production.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE

GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bouleau - merisier	8' 4"	6½" et +	270 \$ /corde 8'
Bois francs	8' 4"	6" et +	270 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites, avoir les nœuds bien rasés. Les billes de bouleau et merisier doivent être fraîchement coupées et celles contenant du bois décoloré seront reclassées dans la catégorie « Bois francs ». Arrêt des achats de 50".

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC / LAC-MÉGANTIC

GASTON PARADIS 418-750-1054 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bouleau blanc - bouleau jaune qualité déroulage. ¹			
AA	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	1 700 \$ /mille pmp
AD	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	1 375 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	1 375 \$ /mille pmp
D1	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	975 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	975 \$ /mille pmp
D2	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	750 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	750 \$ /mille pmp
D3	2 FCC	8' 6" ou 9' 4"	750 \$ /mille pmp
	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	575 \$ /mille pmp
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	575 \$ /mille pmp
	2 FC	8' 6" ou 9' 4"	575 \$ /mille pmp

FC : face claire ou côté sans défaut. Les billes doivent être fraîchement coupées et provenir de tiges vivantes. ¹ Défaut de bout : aucun pour AA-AD-D2 (11") et un de 2" à 4" centré (diamètre 14" et +) pour les autres. Le diamètre maximum au gros bout est de 30" à 8 pieds. Les nœuds doivent être sains et d'un diamètre maximum de 3".

TREMBLE

BARDEAUX ET CÈDRES ST-HONORÉ INC. / ST-HONORÉ JEAN CARRIER 418-485-6716

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 6"	6" et +	220 \$ /corde 8'

Le prix peut varier selon le volume produit par le producteur. Prendre en compte avec l'acheteur avant de produire. Aucune pourriture.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 4"	6" et +	200 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

GROUPE NBG INC. / RIVIÈRE-BLEUE JEAN-MARIE OUELLET 418-899-6786

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble sciage ¹	8' 6"	6" et +	205 \$ /corde 8'
Tremble palette ²	8' 6"	4" et +	130 \$ /corde 8'

Communiquez avec Jean-Marie Ouellet avant de produire. Le bois doit être récent (pas de décoloration). La longueur cible est de 8' 6", la surlongueur minimum étant de 4". Les billes doivent être exemptes de courbe, de trou, de fourche ou de chicot et toutes les branches et les nœuds doivent être coupés au ras du tronc.

¹ Une carie de moins du quart de la surface sera tolérée pour les 8" et plus. Aucune carie pour les 6" et 7". Pas de peuplier baumier.

² Un maximum de 10 % du volume total des livraisons sera accepté pour cette catégorie. Tout peuplier livré sera payé selon ce produit.

LES BOIS STÉ-GAU / ST-ADALBERT STEVE GAUVIN 418-356-5591 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble ¹	8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	11" et +	315 \$ /mille pmp
²	8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	12" et 13"	
³	8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	14" et +	

L'usine accepte les billes provenant du premier tronçon de 16' des tiges. Aucune carie acceptée.

¹ 4 faces claires exigées, aucun défaut admissible.

² 3 faces claires exigées, défaut maximum admissible : 1 nœud de 2 pouces ou moins.

³ 3 faces claires exigées, défaut maximum admissible : 2 nœuds de 2 pouces ou moins sur une seule face.

SCIERIE ST-FABIEN INC. / ST-FABIEN DANIEL LÉVESQUE OU MATHILDE BENSCH 418-869-2761, 418-750-8768

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 4"	5" et +	215 \$ /corde 8'
	8' 4"	5" et +	220 \$ /corde 8' *
	7' 5"	5" et +	200 \$ /corde 7'
	7' 5"	5" et +	205 \$ /corde 7' *

* Prix à l'Ouest de la MRC de Rivière-du-Loup. Communiquer avec la Scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chicots et le bois sec ne sont pas acceptés. **Le peuplier baumier n'est pas accepté.** Bonus possible sous certaines conditions.

ACCREDITATION D'ENTREPRENEURS FORESTIERS

Le printemps est bien installé et l'été est à nos portes. Les propriétaires forestiers prendront la route de leurs boisés pour leur première visite annuelle dans certains cas. Pour plusieurs, c'est le moment de faire la tournée de leurs peuplements forestiers afin de regarder si l'hiver n'a pas été trop rude pour eux. De plus, plusieurs porteront une attention particulière à la présence de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui est active sur le territoire. Pour certains, la nécessité d'intervenir sera de mise cette année, mais par où commencer ? Nous ne possédons pas toujours les équipements adéquats pour faire nos travaux nous-mêmes ni même l'expertise ou le temps pour faire un travail de qualité qui sera profitable pour les peuplements. C'est une des raisons pourquoi nous avons décidé de regrouper les entrepreneurs forestiers qui œuvrent dans notre région afin de répondre à la demande grandissante des propriétaires pour des travailleurs sylvicoles de confiance et compétents.

De plus, nous avons pour but d'améliorer le lien de confiance entre les entrepreneurs forestiers et les producteurs de bois c'est pourquoi l'accréditation des entrepreneurs forestiers vous permet d'avoir accès à un répertoire d'entrepreneurs fiables et sérieux qui réaliseront vos travaux en tenant compte de vos demandes et de vos exigences. N'hésitez pas à entrer en contact avec eux pour vos chantiers de récoltes à venir !

Les entrepreneurs qui souhaitent se joindre à l'accréditation peuvent contacter le personnel du Syndicat pour obtenir plus d'informations.

Vincent Dubé, tech. f.

Entrepreneurs accrédités

Érablière les Frérots inc.

418-249-2081, bureau

418-241-3991, cellulaire

St-Fabien-de-Panet

Équipement : multifonctionnelle, porteur et épandage de chaux

Éric Martineau

418-248-1473, bureau

418-241-6285, cellulaire

Montmagny

Équipement : multifonctionnelle

Excavation Gaston Bouchard

418-354-2981, bureau

418-860-1387, cellulaire

St-Roch-des-Aulnaies

Équipement : multifonctionnelle et porteur

Jimmy Charland

418-359-2096, bureau

418-356-6787, cellulaire

Sainte-Félicité

Équipement : multifonctionnelle et porteur

Les entreprises AKT inc.

418-957-9217, bureau

Lac-Etchemin

Équipement : multifonctionnel, porteur, camion-remorque et autochargeuse

Les Multibois Gilbert inc.

418-227-8794, bureau

418-225-2230, cellulaire

St-Georges

Équipement : multifonctionnelle, porteur et excavatrice

Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

ÉVOLUTION DE LA SITUATION

La Direction de la protection des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) effectue annuellement un relevé aérien des dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).

PROGRESSION DES DÉFOLIATIONS EN FORÊT PRIVÉE AU BSL

En 2017, les dommages causés par la TBE ont continué de progresser dans la région. Globalement, les superficies affectées ont augmenté de près de 15 %, et ce, tant en forêt privée que publique. En 2017, on observe que l'épidémie a continué de se propager principalement en direction sud-est soit vers la portion publique du territoire, ainsi qu'en Gaspésie. L'ensemble de la partie est de la région est maintenant touché par l'épidémie.

Les surfaces affectées en 2017 en petite forêt privée s'élèvent à environ 385 000 hectares par rapport à 338 000 hectares en 2016. Les défoliations sévères sont situées dans les mêmes secteurs que l'an dernier, mais de façon plus étendue, essentiellement à l'est de Matane et dans la vallée de la Matapédia. Le reste du territoire est plutôt affecté par des défoliations légères à modérées. Les dommages n'ont pratiquement pas progressé vers le Témiscouata, mais ils se sont étendus davantage dans les MRC de Rivière-du-Loup et de Kamouraska. La carte des défoliations est disponible sur le site web de la SOPFIM à l'adresse suivante :

<https://sopfimweb.sopfim.qc.ca/flexviewers/EpidemiesEnCoursReg01/>



SUIVI DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA TBE

Il est important de préciser que le niveau de détail disponible par relevé aérien demeure relativement grossier. Le relevé indique la présence et la sévérité de dommages causés par la TBE, mais sans égard à la proportion ni à l'âge des résineux dans le couvert forestier. Ainsi, l'ensemble des peuplements d'un secteur avec présence de TBE est répertorié au relevé aérien, qu'ils soient résineux, mixtes ou feuillus. Afin de préciser la nature des surfaces détectées au relevé aérien et afin de mieux cibler les efforts de récolte ou de protection, nous avons analysé les surfaces affectées par la TBE en fonction de leur récurrence et en lien avec l'information des peuplements forestiers. La synthèse regroupe les surfaces selon trois catégories de peuplement.

Superficies (ha) affectées en petite forêt privée			
Classe de défoliation	2015	2016	2017
Légère	83 770 (25%)	200 291 (59%)	173 282 (45%)
Modérée	173 951 (52%)	98 477 (29%)	142 519 (37%)
Grave	73 782 (22%)	39 722 (12%)	69 737 (18%)
Total	331 502	338 490	385 538
Sup. for. productive	712 001	712 001	712 001

- **Résineux ou mixtes matures de 50 ans et + « Res/Mixtes-Matures »** : Peuplements prêts pour la récolte avec un volume de résineux significatif. Ces peuplements représentent 31% de la forêt privée, mais 41% des surfaces affectées sévèrement sur au moins 2 années.
- **Résineux et mixtes à résineux jeunes ou en régénération de 10-30 ans « Res/Mixtes-Jeunes »** : Peuplements non matures constituant le potentiel futur de récolte en résineux. Ces peuplements représentent 27% de la forêt privée, mais 30% des surfaces affectées sévèrement sur au moins 2 années.
- **Peuplements peu affectés (feuillus tout âge, mixtes à feuillus, cédrière) « Peup. peu affectés »** : Peuplements dont la composante résineuse de sapin ou épinette est considérée mineure. Ces peuplements représentent 42% de la forêt privée, mais 28% des surfaces affectées sévèrement sur au moins 2 années.

Ceci montre que la TBE est actuellement présente dans des secteurs où il y a une concentration de peuplements à dominance résineuse.

En terminant, concernant la récolte de vos peuplements affectés ou non par la TBE, nous vous suggérons fortement de vous référer à votre Conseiller forestier avant d'entreprendre des travaux de récolte sur votre propriété. D'après l'état de vos peuplements, votre Conseiller dispose d'un ensemble d'informations sur les choix à faire concernant les priorités de récolte sur votre propriété, ainsi que sur les contraintes réglementaires.

Source : Martin Lepage, ing.f. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

Surfaces affectées selon le type de peuplement (petite forêt privée BSL)				
Défoliations considérées	Superficie (ha)	% par type de peuplement		
		Res/Mixtes-Matures	Res/Mixtes-Jeunes	Peup. peu affectés
Sévère sur 2 ans ou plus	60 287	41 %	30 %	28 %
Au moins une fois depuis 2012	422 863	36 %	29 %	35 %
Superficie forestière totale	712 001	31 %	27 %	42 %



Avez-vous votre forestier de famille?

Des professionnels à la grandeur du Québec

Un réseau de conseillers forestiers est à l'œuvre pour guider les propriétaires de lots boisés désireux de faire réaliser :

1. un plan d'aménagement forestier;
2. une plantation d'arbres forestiers;
3. des travaux de récupération d'arbres affectés par une épidémie d'insectes, un verglas ou des vents violents;
4. des éclaircies permettant d'améliorer les peuplements forestiers;
5. la réfection de chemins forestiers;
6. la délimitation des milieux forestiers sensibles nécessitant une protection.

Un soutien gouvernemental offert à tous

Une mesure de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers, offerte par le gouvernement du Québec, soutient la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Ce soutien permet d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 85 % du montant des taxes foncières payées pour la partie boisée de ses lots, en échange des travaux d'aménagement forestier réalisés sur sa propriété.

Cette mesure reconnaît une vaste gamme de travaux, pourvu que leur réalisation soit sous la supervision d'un ingénieur forestier.

Tous les propriétaires possédant plus de quatre hectares de forêt sont admissibles s'ils sont enregistrés comme producteurs forestiers.

Pour trouver les conseillers forestiers œuvrant dans votre région, consultez le site foretprivee.ca/je-cherche-un-expert



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles



Les producteurs de bois de la Côte-du-Sud répondent en grand nombre au sondage sur la mise en marché de leur bois

Les administrateurs du Syndicat ressentaient le besoin de consulter les producteurs au niveau de la mise en marché du bois ce printemps. Pour se faire, ils ont engagé la firme AGÉCO pour effectuer un sondage auprès de 1 150 producteurs de bois choisis aléatoirement et de façon proportionnelle à leur répartition sur le territoire de la Côte-du-Sud.

Un questionnaire a été envoyé par la poste le 1^{er} février 2018 aux 1 150 producteurs sélectionnés par AGÉCO et ils avaient jusqu'au 21 février pour retourner le questionnaire à AGÉCO. Au-delà des attentes, les producteurs ont répondu à 55 %, soit 638 questionnaires ont été reçus et compilés.

Parmi les répondants, un tirage a été fait pour remercier ceux-ci. Le prix à gagner : une scie à chaîne MS 261 de STIHL, un pantalon et un casque de sécurité avec visière de protection et coquille, gracieuseté de votre Syndicat, de Jean Morneau Inc. de St-Pascal et de STIHL.

Le tirage a été effectué par AGÉCO et le gagnant est, M. Jocelyn Lavoie de Saint-Antonin. Nous pouvons l'apercevoir sur la photo, au centre, lors de la remise du prix chez Jean Morneau à Rivière-du-Loup, en compagnie du président du Syndicat à gauche, M. Noël Dionne, et M. Gabriel Bossé à droite, le directeur des ventes chez Jean Morneau à Rivière-du-Loup. M. Jocelyn Lavoie possède plusieurs lots à Saint-Antonin.

STIHL®



AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉGLEMENTÉE À LA MRC DE BELLECHASSE – AGRILE DU FRÊNE

Bois de chauffage : Il est interdit de déplacer du bois de chauffage avec du frêne de la zone réglementée vers une zone non réglementée (du bois de chauffage en provenance de la MRC de Bellechasse, ne peut traverser dans la MRC de Montmagny).

Frêne : Arbres et toutes les parties de ceux-ci, notamment les feuilles fraîches, les rameaux (avec ou sans feuilles), le bois scié, l'écorce, les billes, le bois d'œuvre, le bois à pâte, tout autre produit de bois pouvant servir d'abri à l'agrile du frêne ou pouvant permettre son cycle biologique et le matériel de pépinière du genre Fraxinus (communément appelé frêne). Copeaux de bois et d'écorce du genre Fraxinus.

Produits réglementés = Interdiction de déplacement de la zone réglementée vers une zone non réglementée.

Publié trois (3) fois par année avec la contribution du fonds forestier des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

Distribution : aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Tirage : 3 200 exemplaires

Impression : Impressions Soleil

Dépôt légal : Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée à :

Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

1120 6^e Avenue Bureau 400, La Pocatière (QC) G0R 1Z0

Tél. : (418) 856-4639, Télécopieur : (418) 856-2775

Courriel : spbcs@globetrotter.net

Site Internet : www.spbcs.ca

